

Pont de Looberghe : le Département du Nord annonce sa réouverture aux véhicules légers

En décembre dernier, le Département du Nord fermait le pont de Looberghe à la circulation suite à la dégradation du portique de gabarit et dans l'attente du remplacement de ce dernier. Après un délai rallongé dû à l'impact de la crise sanitaire sur la filière industrielle, **l'installation de la nouvelle potence a été réalisée, permettant alors de rétablir la circulation aux véhicules légers ce mercredi 9 février 2022 après-midi.**

Pour les poids-lourds et ensembles agricoles, les déviations mises en place sont maintenues :

- Pour les **poids-lourds dans le sens Looberghe vers la RD 300** : emprunter la RD 3 entre Looberghe et la RD 110, puis la voie communale à Cappelle-Brouck entre la RD 110 et le giratoire avec la RD 300, puis la RD 300. L'itinéraire est identique dans le sens inverse.
- Pour les **ensembles agricoles dans le sens Looberghe vers la RD 300** : emprunter la RD 3 entre Looberghe et la RD 110, puis la voie communale à Cappelle-Brouck entre la RD 110 et le giratoire avec la RD 300, puis la RD 46 entre Cappelle-Brouck et l'entrée de Bourbourg (RD 11), puis la RD 11 entre la RD 46 et la RD 300 (et inversement).

Pour rouvrir le pont aux passages des poids-lourds, le Département du Nord, en collaboration avec la Mairie de Looberghe, envisage la reconstruction de l'ouvrage vieillissant. Des études sont actuellement en cours et devraient aboutir fin 2022. Les travaux pourraient débuter au cours du second semestre 2023. Ce projet se travaille notamment selon les critères imposés par les Voies Navigables de France (VNF) afin de tenir compte des perspectives du trafic fluvial en lien avec la création du Canal Seine Nord Europe. Un des enjeux majeurs de l'opération étant son financement, des démarches ont d'ores et déjà été entreprises par le Département pour mobiliser un indispensable co-financement exceptionnel.